



20 Minutes (site web) - 20Minutes
mardi 5 mai 2026 - 17:38:01 -0000 368 mots

Aussi paru dans 5 mai 2026 - Sud Ouest (site web)

Un universitaire mythomane renvoyé pour s'être attribué une fausse médaille

Un professeur de lettres franc-comtois qui s'est attribué un prix inventé a désormais interdiction de travailler dans l'enseignement supérieur

C'en est fini. Un professeur de lettres franc-comtois, accusé de s'être créé de toutes pièces une médaille d'or internationale, a désormais interdiction de travailler dans l'enseignement supérieur du fait d'une sanction disciplinaire, a indiqué mardi l'université de Besançon, confirmant une information du quotidien l'Est républicain. Florent Montclair, né en 1970, est accusé de s'être prévalu d'une Médaille d'or de philologie, censée être l'équivalent du prix Nobel dans cette science du langage, mais qui était vraisemblablement une supercherie montée par lui-même.

Il est sous le coup d'une enquête du parquet de Montbéliard (Doubs) pour faux, usage de faux, escroquerie et usurpation de titre. La justice s'intéresse également à un soi-disant doctorat qu'il aurait obtenu dans une université américaine à l'existence douteuse, soupçonnée d'être également une coquille vide inventée par l'intéressé.

L'Éducation nationale étudie son dossier

Depuis le 7 avril, Florent Montclair est sous le coup d'une sanction disciplinaire qu'il n'a pas contestée, et qui est désormais définitive, a précisé à l'AFP l'université Marie-et-Louis-Pasteur de Besançon, qui l'employait. Il lui est interdit d'exercer ses fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement public d'enseignement supérieur.

L'enseignant n'exerce donc plus aucune fonction au sein de l'université où il était affecté depuis plus de vingt ans, a précisé la directrice adjointe de la communication de la faculté, Mathilde Dehestru. Ce renvoi de l'université lui a fait automatiquement réintégrer, très récemment, les effectifs de l'Éducation nationale, où il enseignait auparavant, a indiqué de son côté un porte-parole du rectorat de l'académie de Besançon.

Un processus d'évaluation des faits pouvant lui être reprochés a été lancé par l'Éducation nationale, et pourrait peut-être aboutir là aussi à des mesures disciplinaires. À ce stade, il n'a pas été réaffecté à un collège ou lycée, les services académiques étant en train d'analyser son dossier, a ajouté ce porte-parole.

[Cet article est paru dans 20 Minutes \(site web\) - 20Minutes](#)

© 2026 20 Minutes. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

news-20260505-VIW-1000260_10909863424_360